



Compte rendu du Conseil municipal d'Assieu du 24 janvier 2024

Excusés : Frédéric FLEURY.
Frédéric FLEURY donne procuration à Karine MOINE

Approbation du procès-verbal de la réunion du CM du 07 décembre 2023 à 14 voix sur 13 présents dont 1 procuration.

• INSTALLATION DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

La Commune d'Assieu compte près de 1 700 habitants.

Au vu, des incivilités croissantes sur la commune, en particulier sur les bâtiments communaux et mobiliers urbains, celle-ci souhaite mettre en place un système de vidéoprotection. La vidéoprotection permettra également aux forces de gendarmerie de résoudre des affaires, grâce aux compléments d'information obtenue par les différents sites et typologies choisis.

La Commune d'Assieu souhaite installer un système de vidéoprotection autour de ses sites sensibles ou de bâtiments municipaux. Le but de ces installations est de répondre aux objectifs de sûreté et de sécurité, suivants :

- Prévention et dissuasion,
- Identification des auteurs d'infraction, aide à l'élucidation des infractions.

Le projet prévoit donc cette année l'installation de vingt caméras, dont les images seront toutes centralisées dans la salle technique située en mairie et dont l'exploitation a lieu dans le même bâtiment.

Les caméras sur les espaces extérieurs sont prévues en champ large avec un objectif d'ambiance.

Les Caméras VPI sont prévues en champ étroit avec un objectif sur les plaques d'immatriculations et donc un fort assombrissement de l'image pour contrer l'éblouissement des phares la nuit.

Un enregistrement permanent des images sera effectué. Ces enregistrements pourront facilement être mis à disposition et être consultés par les services concernés et dûment habilités.

Le système est conçu pour permettre des extensions futures mais ne prévoit pas, pour l'instant, une exploitation en temps réel des images par des opérateurs au sein d'un C.S.U.

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la Région et du Département.

Considérant que le montant des travaux est de 129 214 € HT

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel, tel que :

| COUT TOTAL PREVISIONNEL DES TRAVAUX | | |
|-------------------------------------|-------------|------------------|
| SUBVENTION | TAUX | MONTANT HT |
| ETAT (DSIL) | 20 % | 25 842.80 € |
| DEPARTEMENT | 15.48 % | 20 000 € |
| REGION | 44.52 % | 57 530 € |
| COMMUNE | 20 % | 25 841.20€ |
| TOTAL | 100% | 129 214 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **émet un avis favorable à cette proposition, à l'unanimité**

• CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire présente un projet initié par le Conseil Municipal de Jeunes.

Ce projet consiste à la création d'une aire de jeux, lieu de jeux et de rencontres de plein air.

Cette aire de jeux sera inclusive, donc adaptée et accessible à tous les handicaps.

Cette aire de jeux sera située au centre village, sur le terrain communal situé près de la mairie et de la salle des fêtes.

Les enfants porteurs de handicap ont besoin de pratiquer les mêmes activités que leurs camarades, dans la limite de leurs capacités : grimper, sauter, courir, toucher, imaginer...

Les aires de jeux adaptées et accessibles à tous les handicaps offrent les mêmes possibilités que les aires de jeux classiques, à la différence près qu'elles sont adaptées aux différents handicaps ; les enfants peuvent ainsi accéder à un espace conforme à leurs besoins, dans un environnement sécurisé.

Ils peuvent aussi développer leurs capacités cognitives, psychomotrices, sociales ainsi que leur autonomie, tout en partageant des temps de jeux avec les autres.

L'aménagement de cette aire de jeux adaptée et accessible à tous les handicaps, la Commune d'Assieu souhaite soutenir ce projet s'adressant à tous types de personnes valides ou en situation de handicap éprouvant le besoin naturel de se mouvoir, de découvrir son corps et de rencontrer et jouer avec d'autres enfants.

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la Région et du Département.

Considérant que le montant des travaux est de 63 740 € HT

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel, tel que :

| COUT TOTAL PREVISIONNEL DES TRAVAUX | | |
|-------------------------------------|-------------|-----------------|
| SUBVENTION | TAUX | MONTANT HT |
| ETAT (DETR) | 20% | 12 748 € |
| DEPARTEMENT | 30 % | 19 122 € |
| REGION | 26 % | 15 000 € |
| COMMUNE | 24 % | 16 870 € |
| TOTAL | 100% | 63 740 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition, à l'unanimité

• MISE A JOUR ADRESSAGE

Pour donner suite à la loi 3DS du 20/07/2021, nationalement une seule source d'adresse est reconnue. La Base Adresse Nationale (BAN) est une base unifiée et certifiée.

La commune doit certifiée dans cette base toutes les adresses.

Ce travail peut être réalisé par une secrétaire de mairie ou des entreprises qualifiées.

Deux entreprises ont été consultées : SIGNA CONCEPT et PRODEXA.

Vu la charge de travail du secrétariat de mairie et des élus, il est proposé de sous-traiter cette prestation pour un montant de 4560 € TTC à l'entreprise PRODEXA.

Le conseil municipal émet un avis favorable de cette proposition à l'unanimité.

• POINT TRAVAUX

- **Salle des Fêtes** : pour donner suite à l'appel d'offre les suivantes sont retenues :

E. MEYRAND – Lot démolition

PILAT CONSTRUCTION - Lot terrassement – maçonnerie

LB CONSTRUCTION – Lot étanchéité – Lot aménagements intérieurs – Lot menuiseries extérieures.

Les travaux débuteront en mars 2024

- **Pôle Santé** : Point sur l'occupation des locaux. Réunion prévue le vendredi 2 février 13h avec les professionnels de santé susceptibles d'occuper les locaux.
1 box pour une orthophoniste. 1 box partagé pour une sophrologue et une reflexologue. 1 box partagé par une diététicienne et une psychologue.
Point sur les travaux : Gros œuvre terminé. Pose menuiseries extérieures fin février par l'entreprise Propose Menuiseries, après préparation de la maçonnerie par l'entreprise JB Maçonnerie. Devis en cours pour les autres lots.
- **Travaux centre bourg** : Planning en cours d'élaboration pour la place et l'Impasse du lavoir. Travaux parking arrière-salle des fêtes mi-mai, puis abords salle des fêtes mi-juillet.
- **Travaux de la place** à partir du 8 juillet (vacances scolaires)

• ECOLE – PERISCOLAIRE – PERSONNEL

ECOLE

Pas de problématiques particulières - Projets escrime JO et Lego confirmés et pris en charge par le SOU des écoles + vente de brioches école

Le budget du SOU des écoles ne permettra pas d'autres projets scolaires.

CMJ

La séance s'est très bien passée avec des CMJ très impliqués.

Intervention le 25/01/2024 à l'école aux côtés des CMJ pour qu'ils fassent leur compte-rendu dans les classes.

• URBANISME

DECLARATION PREALABLE

125 Lotissement Le Petit Pré / AO 816 - 64 : installations photovoltaïques => accepté

53 rue de Chiney / AN 123 : projet d'une terrasse couverte => accepté

54 impasse Bellevue / AO 609 : carport => refusé

132 rue d'Ecarlat / AM 458 : modification d'ouverture => accepté

182 rue de Taramas / AN 36 – 37 – 181 – 183 : division de parcelle => retrait

16 impasse de la Marnière / AP 394 : panneaux photovoltaïques => accepté

47 impasse de la Marnière / AP 412 : photovoltaïque => accepté

47 lotissement Les Terrasses de Chiney / AO 542 : photovoltaïque => accepté

46 lotissement Les Terrasses de Chiney / AO 544 : photovoltaïque => accepté

182 rue de Taramas / AN 36 – 37 – 181 – 183 : division => accepté

85 impasse du Sentier / AN 107 : photovoltaïque => accepté

898 rue des Crès / AO 631 : piscine => accepté

PERMIS DE CONSTRUIRE

182 rue de taramas / AN 159 : maison individuelle => accepté

- **PLANNING**

Conseil Municipal : 05 mars 2024 vote compte de gestion et compte administratif à 20 h 00.

Débat orientation budgétaire : 21 mars 2024 à 20 h 00.

Vote budget : 29 mars 2024 à 19 h 00

Fin de séance à 22 h 35

Prochain Conseil Municipal : 05 mars 2024